

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 19 août 2024, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire André Rioux et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

| | |
|--------------------------|-------------------------|
| M. Martin Thibeault # 1 | M. Gaétan Boutin # 2 |
| M. Mathieu Breton # 3 | M. Jocelyn Lantagne # 4 |
| Mme Johanne Sabourin # 5 | M. Yvon Lantagne # 6 |

Mme Martine Lachaine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 19 h 30

2024-08-137 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 15 juillet 2024
4. Correspondance et informations
 - a. Demande d'autorisation — Évènement Mamu Nikantetau
 - b. Demande d'appui – Journée internationale du trouble développemental du langage
 - c. Demande d'utilisation du local pour programme Passe-Partout
5. Colloque ADMQ directrice générale
6. Soumission pour caméra
7. Demande de modification de zonage
8. Soumission finalisation réservoir d'eau secteur Sigouin
9. Autorisation de destruction de documents
10. Soumission ensemble de réparation pompe station de pompage
11. Dépôt du rapport budgétaire du mois de juillet 2024
12. Adoption des dépenses
13. Varia : Lettre à madame la députée pour la TECQ

14. Période de questions du public
15. Levée

Adoptée

2024-08-138 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JUILLET 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2024.

Adoptée

CORRESPONDANCE :

2024-08-139 DEMANDE D'AUTORISATION — ÉVÈNEMENT MAMU NIKANTETAU

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser le passage sur notre territoire le 29 septembre 2024 lors de l'évènement Mamu Nikantetau.

Adoptée

2024-08-140 DEMANDE D'APPUI-JOURNÉE INTERNATIONALE DU TROUBLE DÉVELOPPEMENTAL DU LANGAGE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil de participer à la journée internationale du trouble développemental du langage le 18 octobre 2024. Nous publierons des publicités à ce sujet sur nos sites internet.

Adoptée

2024-08-141 DEMANDE D'UTILISATION DU LOCAL POUR PROGRAMME PASSE-PARTOUT

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser l'utilisation du local à la maison du citoyen pour le programme Passe-Partout.

Adoptée

2024-08-142 COLLOQUE ADMQ DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la directrice générale madame Martine Lachaine à participer au colloque de zone ADMQ. Le colloque se tiendra les 12 et 13 septembre 2024 au Forestel de Val-D'Or au coût de 325 \$ plus taxes.

Adoptée

2024-08-143 SOUSSION POUR CAMÉRA

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller monsieur Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil de faire l'acquisition de caméra de surveillance.

Adoptée

2024-08-144 DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter qu'une demande soit faite pour dézoner le lot # 4 882 104 afin que le terrain devienne commercial.

Adoptée

2024-08-145 SOUSSION FINALISATION RÉSERVOIR D'EAU SECTEUR SIGOUIN

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission d'Excavation DGM inc. au coût de 4 024.13 \$ taxes incluses pour finaliser les travaux nécessaires au réservoir d'eau secteur Sigouin. Par contre, avant le début des travaux une rencontre devra avoir lieu avec l'entrepreneur.

Adoptée

2024-08-146 AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la destruction des documents énuméré ci-dessous :

| | |
|--|---|
| Factures forfait cellulaire | 2004-2008 |
| Contrat de service cellulaire | 2005, 2007, 2008 |
| Dossier des véhicules (n'est plus en notre possession) | Ford 2002 (entretien et vérification mécanique) |

| | |
|---|---|
| Soumissions refusées (photocopieur) | 1996 |
| Soumissions refusées système d'alarme (vol et incendie) Édifice avenue Michaud | 1994 |
| Factures CIA informatique | 1995 |
| Location de la salle au Cercle des Fermières | 1993 |
| Location du local au Club de l'Âge d'Or | 2002 |
| Location d'un local pour Élection Canada | 2006 |
| Prêt de la salle multifonctions | 2003 |
| Liste des adresses civiques et nom des citoyens 2012 pour prévention incendie | 2012 |
| Certificat de conformité — Travaux de creusage de fossés de décharge | 2011 et 2013 |
| Travaux d'épandage d'abat-poussière (entretien et réparation de la route) | 1999-2002-2003-2004-2005-2006-2007-2008 |
| Demande des citoyens ainsi que projection des travaux de pavage du chemin de l'Église | 2005 |
| Bon de travail Béton Fortin | 2010 et 2012 |
| Télébec – Installation d'un poteau | 2008-2009-2010-2012 |
| Transport adapté (aide financière) | 2005 |
| Certificat de vérification mécanique Ford 2002 | 2014 |
| Hydro Québec | Correspondance 2008-2009 |
| Description des travaux mineurs sur les chemins de la municipalité | 2015 |
| Ventes pour non-paiement des taxes (2-5-D) avis de rappel, lettre aux propriétaires | À voir 2013-2014-2015 |
| Réfection et réparation des rues, routes, chemins, ponceaux, fossés et ponts de la municipalité | 2014 — |
| Répertoire d'information | 2013 |
| Liste des adresses et des | 2012 |

| | |
|--|----------------|
| propriétaires | |
| Avis de paiement immatriculation (2-0-D) | 2012 |
| Calendrier des réunions de la MRC d'Abitibi | 2013 |
| Catalogues Zip Lignes | 2012-2014 |
| Liste des propriétaires et leurs adresses civiques | 2012-2013 |
| Coordonnés des élus de la MRC | 2009-2010-2014 |

Adoptée

2024-08-147 SOUSSION ENSEMBLE DE RÉPARATION POMPE STATION DE POMPAGE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de Nord-Flo pour les 2 ensembles de réparation des pompes à la station de pompage au coût de 2 398.66 \$ taxes en sus.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS DE JUILLET 2024

2024-08-148 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter les dépenses du mois de juillet 2024 et celles prévisibles d'août 2024, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés du mois de juillet pour un total de 90 180.38 \$
 Versement par chèque C2400108 à C2400116
 Paiement en ligne sécurisée L240064 à L240071
 Paiement par transfert électronique P2400128 à P2400147

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard d'août 2024
 Salaires payés en mi-juillet jusqu'à mi-août 2024 pour un total de 17 408.08 \$
 D2400211 à D2400241

Adoptée

VARIA : 2024-08-149 LETTRE À MADAME LA DÉPUTÉE POUR LA TECQ

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'envoyer à madame la députée la lettre qui suit :

Madame la députée,

Le 13 décembre dernier, le Premier ministre, accompagné de la ministre des Affaires municipales et du ministre des Finances, signait avec la mairesse de Montréal, le maire de Québec, le président de l'Union des municipalités du Québec et le président de la Fédération québécoise des municipalités, la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité*.

Dans cette déclaration, tous s'engageaient à convenir d'une formule de partage renouvelée du point de croissance de la TVQ pour remplacer la formule actuelle basée essentiellement sur la population, ce qui favorise principalement les grands centres. Cette démarche est importante puisqu'il s'agit du seul transfert financier inconditionnel aux municipalités qui connaîtra une augmentation importante ces prochaines années, qui passera de 67 M\$ en 2021 à 898 M\$ en 2028.

Je vous écris puisque vous serez interpellé directement par ce dossier à titre de membre du caucus gouvernemental et que cette question sera déterminante pour le développement et l'avenir des municipalités de votre territoire.

Selon les informations transmises par notre Fédération, les négociations acheminent présentement sur le partage des montants entre les grands centres et les régions. Un premier consensus a été établi sur l'ajout d'un nouveau volet à la formule de partage actuelle pour tenir compte de l'éloignement, de l'insularité et de l'indice de vitalité économique, pour apporter un réel soutien aux régions. Malheureusement, les discussions bloquent sur la proportion des fonds à attribuer à ce nouveau volet.

Compte tenu notamment de l'importante croissance que connaîtra la valeur financière de ce nouveau transfert au cours des prochaines années, la FQM demande que 10 % de ces montants ne soient pas partagés seulement par habitant.

Actuellement, les Villes de Montréal, Québec et l'UMQ proposent que ce pourcentage soit fixé à 1,5 %.

Pour 2025, cela signifie que, sur une enveloppe globale de 647 M\$, seulement 10 M\$ seraient redistribués selon cette formule!

À l'évidence, un partage de montants aussi considérables en fonction seulement de la population de chaque municipalité conduit à des résultats inévitables et inacceptables pour les régions, peu importe leur taille.

Je joins à cette lettre une lettre transmise par le président de la FQM, M. Jacques Demers, le 17 juin dernier à votre collègue Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, qui détaille les raisons de cette demande. Madame la députée, c'est un moment important et vous conviendrez donc avec moi de la gravité de la décision que doit prendre le gouvernement. Aussi, je vous demande d'apporter votre soutien à la position adoptée par les régions lors de vos échanges avec vos collègues.

Veuillez agréer Madame la Députée, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

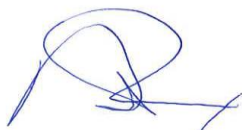
Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-08-150 LEVÉE

À 19h50, il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller, monsieur Mathieu Breton, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit, et est levée.

Adopté



André Rioux, maire



Martine Lachaine, directrice générale
et greffière trésorière

Je, André Rioux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.